



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

Journée d'informations pour la Journée internationale de l'enfant au Collège Dawson

MONTREAL, 20 novembre 2006. Au Collège Dawson, George Stamatis (Défenseur des droits des jeunes au plan international) dirigera une équipe de divers jeunes et organismes de la jeunesse dans le niveau supérieur de l'atrium du Collège. L'équipe distribuera de l'information sur les droits des enfants et le personnel de divers organismes répondra aux questions pour sensibiliser les personnes au sujet de l'importance de la journée internationale de l'enfant et des droits des enfants.

Le 20 novembre est la journée internationale de l'enfant; une journée spéciale pour les enfants du monde entier. En cette journée, nous célébrons l'adoption par les Nations Unies de la Déclaration sur les droits de l'enfant de 1959 et la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) de 1989.

Malgré le fait que le CDE est le traité le plus ratifié dans l'histoire des Nations Unies (avec 192 États participants), beaucoup reste à faire pour assurer sa pleine mise en oeuvre. Le Canada ne fait pas exception. Comme le Comité sénatorial permanent des Droits de la personne a indiqué l'année dernière dans son rapport provisoire intitulé *Qui dirige, ici? Mise en oeuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants* : « il ne peut y avoir de conformité intégrale ni donc de protection réelle et complète des droits des enfants sans une mise en oeuvre concrète de la Convention ». De l'avis du Comité sénatorial, le Canada ne prend pas ses obligations internationales des droits de l'homme assez sérieusement : « La complexité juridictionnelle, l'absence d'institutions efficaces, l'approche incertaine quant aux droits de la personne, le manque de transparence et d'engagement politique ainsi que la méconnaissance des droits inscrits dans la *Convention relative aux droits de l'enfant* ont mené à son application inefficace dans le contexte canadien. » (...) « Le Canada ne pourra respecter ses obligations internationales en matière des droits de la personne que s'il arrive à tenir ses promesses quant à la conformité » et vraiment vouloir rester un chef de file dans le domaine des droits de la personne. « À quoi bon, en effet, avoir une réputation qui dépasse ses propres frontières si elle n'est pas vraiment méritée chez soi »; de conclure le comité sénatorial.

En cette journée internationale et nationale de l'enfant, nous souhaitons rappeler les recommandations mises de l'avant par le Comité sénatorial dans son rapport provisoire, en particulier que « le gouvernement doit se sentir lié par l'obligation de se conformer intégralement à la *Convention relative aux droits de l'enfant*. » et que « le Parlement doit adopter une loi pour créer un commissariat aux enfants qui soit indépendant et chargé de surveiller l'application de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et de protéger les droits des enfants au Canada. Le commissariat doit être tenu de faire un rapport au Parlement à chaque année. »

Pour des renseignements et commentaires additionnels :

George Stamatis
Tel : (514) 931-8731 poste 1114
ou (718) 841-7051

Dawson Student Union
(514) 931-8731 poste 1114
ou Moussa Noun (514) 865-6855

M^e Jean-François Noël, Directeur général

Bureau international des droits des enfants
Tel : (514) 932-7656 poste 221

Alem Tedeneke, Directrice Québec
Free the Children - Enfants Entraide
Tel: (514) 878-3733